

Nogaro - Contre le démantèlement de la Polyclinique d'Aire

Vœu de la CCBA



Nogaro - Contre le démantèlement de la Polyclinique d'Aire

N.B. - La lettre des soignants du Bas-Armagnac a été ajoutée ci-dessous le 08.12.2016.

Le tribunal de commerce de Mont-de-Marsan statue le vendredi 9 décembre, sur l'avenir de la Polyclinique des chênes (Aire-sur-l'Adour) dont le redressement judiciaire avait été prolongé de 6 mois. Des informations circulent selon lesquelles l'ARS (agence régionale de santé) de la Nouvelle Aquitaine, transférerait le service de chirurgie, le service d'urgences etc. de ladite Polyclinique à l'hôpital de Mont-de-Marsan.

L'ouest du Gers est à environ 30 min de la Polyclinique des Chênes, ce qui est le délai légal maximal fixé par la loi pour accéder à un service d'urgence (selon Élisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente de la Communauté de communes du Bas-Armagnac - CCBA). Pour Mont-de-Marsan, ou pour Auch, le délai est de 1 heure.

Or « plusieurs interventions récentes ont montré la fragilité du système existant ».

Le conseil de la CCBA (Communauté de communes du Bas-Armagnac), réuni le 6 décembre 2016, a décidé de se joindre au vœu exprimé le 5 décembre par la Commission permanente du Conseil départemental du Gers, qui souligne « l'importance de disposer, à proximité de l'ouest gersois, d'un établissement médico-chirurgical ».

Une convention interrégionale

Le service des urgences de la Polyclinique intervient dans le cadre d'une convention passée entre les ARS d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine.

Si elle se confirmait, la disparition de ces services à ladite polyclinique, « aurait une incidence négative sur la politique de lutte contre la désertification médicale engagée par le Conseil départemental et l'Ordre des médecins du Gers » : comment, dès lors, attirer vers la maison médicale de Nogaro, par exemple, de jeunes médecins ?

En outre, le vœu affirme sa solidarité avec le personnel salarié de la Polyclinique (160 personnes, dont la moitié habite le Gers).

**Lettre de soutien des soignants du Pôle de Santé du Bas Armagnac
au vœu du Conseil Départemental du Gers**

Le bassin de santé de l'ouest du département du Gers dépasse les frontières régionales en s'étendant sur Aire sur l'Adour où est basée la Polyclinique Les Chênes.

La réorganisation des soins primaires est en plein développement sur ce secteur avec la création d'une association de professionnels de santé, d'une Maison de Santé, d'un Pôle de Santé et maintenant le projet déposé récemment et en cours d'étude auprès de l'ARS Occitane d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Le dynamisme des professionnels des soins primaires ne peut exister que s'il peut s'appuyer sur une organisation solide de proximité du second recours représentée localement par l'ensemble des professionnels de la Polyclinique Les Chênes.

Le parcours de soins des patients de notre secteur sera gravement endommagé par la disparition ou déstructuration de l'offre de soins de second recours.

Les professionnels de proximité, subissant déjà la diminution de la démographie médicale, ne seront pas en capacité de compenser - malgré leur forte implication à maintenir une offre de soins de qualité - le départ d'un plateau technique tel que l'offre la Polyclinique.

Une décision sur l'avenir de cet établissement ne peut être prise sans avoir appréhendé l'ensemble de l'organisation et les besoins de soins de ce bassin de santé.

C'est pour cela que l'ensemble des soignants du Pôle de Santé du Bas Armagnac est solidaire du vœu du Conseil Départemental du Gers.

L'ensemble des professionnels de santé du Pôle de Santé du Bas Armagnac.

SSSA du PÔLE DE SANTÉ du BAS ARMAGNAC
14 Rue rue de la poste - 32110 NOGARO
tel : 05 62 08 76 96, fax : 05 62 09 02 36
mail : pole@sosmeddebasarmagnac@gmail.com

Lettre de soignants à la Polyclinique.jpg